

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

**COMMUNE DE PUYLAUSIC****REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du mardi 14 avril 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Bernard BEYRIA, Pascal RIQUET, Philippe ARSEGUET, Annie COT, Bernard BLONDES, Chantal CARSALADE, Christian HUC DUZAN, Christian LACAZE, Raymond LAFFONT, André MANGIN.

**Était absente et excusée** : Mme Martine MARTEL.

Pascal RIQUET a été nommé secrétaire de séance.

*Date de convocation et d'affichage : 7 avril 2015*

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion 2014 dressé par M. le Trésorier Payeur Général,
2. Vote du compte administratif 2014,
3. Affectation du résultat 2014,
4. Vote des taux des taxes directes locales pour 2015,
5. Vote du budget 2015,
6. Autorisation de réimputation comptable.

**1/ Approbation du compte de gestion 2014 dressé par M. le Trésorier Payeur Général.**

**Le Conseil Municipal** réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité du compte de gestion,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

(Délibération 2015-5)

## 2/ Vote du compte administratif 2014.

*Monsieur le Maire assiste à la réunion mais ne participe pas au vote.*

**Le Conseil Municipal**, sous la présidence de M. Pascal RIQUET, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Bernard BEYRIA, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement :            Excédent :    **83 449,22 €**
- Section d'Investissement :            Déficit :    **-32 853,25 €**
  
- Résultat global de clôture de l'exercice :            **50 595,97 €**
  
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  
- **Vote et arrête les résultats définitifs tels résumés ci-dessus.**

(Délibération 2015-6)

## 3/ Affectation du résultat 2014.

Le conseil réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2014	49 465,76 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2013	128 465.30

### Section d'investissement

Solde d'exécution			- 32 853,25 €
Restes à réaliser			
Dépenses	Recettes	Soldes des restes à réaliser	17 191 €
14 600 €	31 791 €		
Besoin de Financement à la section d'investissement			15 662.25 €

Décide d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F
	15 662.25 €
2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	67 786,97 €

(Délibération 2015-7)

#### 4/ Vote des taux des taxes directes locales pour 2015.

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2015, **Monsieur le Maire** présente à l'assemblée les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Il demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2015.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- |   |                          |         |   |
|---|--------------------------|---------|---|
| ➤ | Taxe d'habitation :      | 19.37 % | et un produit correspondant de 21 388 € |
| ➤ | Taxe foncier bâti :      | 14.44 % | et un produit correspondant de 10 513 € |
| ➤ | Taxe foncière non bâti : | 49.66 % | et un produit correspondant de 8 840 €  |
| ➤ | Taxe professionnelle :   | 19.93 % | et un produit correspondant de 777 €    |

Soit un produit attendu de la fiscalité directe locale de 41 518 €.

Le prélèvement GIR de 8 624 € est inscrit à l'article 73923.

#### 5/ Vote du budget 2015

**Monsieur le Maire** présente à l'assemblée le budget primitif 2015 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ladite proposition.

Oui l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal** décide :

- d'adopter le budget primitif 2015 par voix pour et 0 voix contre, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	<b>135 857 €</b>	<b>186 876 €</b>
Section d'investissement	<b>120 133 €</b>	<b>120 133 €</b>

- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

#### 6/ Autorisation de réimputation comptable.


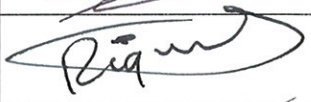
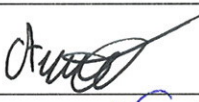
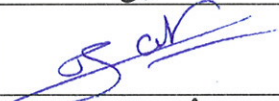
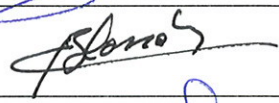
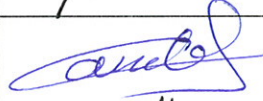

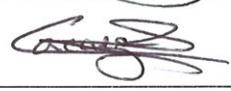
**Monsieur le Maire** fait à l'assemblée que la subvention DETR du Conseil Régional perçue en 2014 a été inscrite à tort à l'article 1331. Or cet article oblige à l'amortissement de la subvention. La commune ne pratique pas l'amortissement.

Il convient de réimputer cette recette d'un montant de 23 275 € à l'article 1341. Il demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à cette réimputation.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, autorise l'opération demandée.

La séance est levée à 23 heures.

*Signatures des conseillers présents :*

M. Bernard BEYRIA	Maire	Présent	
M. Pascal RIQUET	Premier adjoint	Présent	
M. Philippe ARSEGUET	Second adjoint	Présent	
Mme Annie COT	Troisième adjointe	Présente	
M. Bernard BLONDES	Conseiller municipal	Présent	
Mme Chantal CARSALADE	Conseillère municipale	Présente	
M. Christian HUC DUZAN	Conseiller municipal	Présent	
M. Thierry LACAZE	Conseiller municipal	Présent	
M. Raymond LAFFONT	Conseiller municipal	Présent	
M. André MANGIN	Conseiller municipal	Présent	
Mme Martine MARTEL	Conseillère municipale	Absente	